



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 11 août 2019.

1er bilan des contrôles sanitaires de l'Aïd al-Adha

La célébration de la fête musulmane de l'Aïd al-Adha, appelée également Aïd el-Kébir a démarré ce dimanche 11 août 2019. Les services de l'Etat sont fortement mobilisés pour garantir la sécurité sanitaire ainsi que le bien être et la santé animale lors des abattages de moutons.

Les trois abattoirs de Seine et Marne qui avaient obtenu un agrément de la part des services de l'État (Jossigny, Meaux et Montereau) ont correctement fonctionné. Les équipes des services officiels d'inspection (Direction Départementale de la Protection des Populations) ont été dédoublées par rapport à un fonctionnement normal et ont contrôlé et estampillé chacune des carcasses des 2 400 animaux abattus ce dimanche (Jour J).

Ces contrôles officiels ont permis de retirer de la chaîne alimentaire certains animaux souffrant de pathologies, pathologies respiratoires notamment.

Environ 1 300 carcasses sont programmées pour être abattues lundi (J+1) mais globalement les abattoirs de Seine et Marne disposent encore de capacité d'abattage pour J+1 et J+2. Les moutons abattus sont originaires de France, d'Espagne et d'Irlande.

La préfecture de Seine-et-Marne rappelle que le dispositif mis en place avec les abattoirs permet aux consommateurs de réserver leurs moutons, et même de les choisir sur pied le cas échéant, à l'avance. Cette organisation permet d'attribuer des horaires pour venir les retirer après l'abattage rituel ce qui facilite l'accès aux lieux.

Il est rappelé que le meilleur moyen de disposer d'une carcasse d'ovin présentant toutes les garanties sanitaires est de faire abattre les animaux dans un abattoir agréé où une inspection sanitaire de chaque animal est opérée par des agents de l'Etat. Les mouvements des animaux doivent être déclarés et tracés dans l'application européenne TRACES. C'est l'élément essentiel qui permet de garantir la santé animale et la gestion des épidémies lorsqu'elles se présentent.

En Seine-et-Marne, les contrôles menés chez des éleveurs dans les jours précédant l'Aïd (un vingtaine d'interventions) ont permis d'identifier des lots de moutons volontairement cachés aux services de l'Etat et destinés à être vendus vivants à des particuliers, transportés dans des véhicules privés et abattus à domicile en dehors du cadre légal.

Plus de 350 moutons, dont les mouvements n'avaient pas été déclarés et dont l'origine et le statut sanitaire n'ont pas pu être vérifiés, ont ainsi été consignés.

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr